



MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DU BUDGET ET DES FINANCES,
en charge des énergies

G O U V E R N E M E N T D E L A
P O L Y N É S I E F R A N Ç A I S E

ARRÊTÉ N° - 0007 / CM du 03 JAN 2024

Fixant les périodes de soldes pour l'année 2024.

LE PRÉSIDENT DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

NOR :
DAE23203474AC-1

Sur le rapport du Ministre de l'économie, du budget et des finances, en charge des énergies ;

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 11-2023 APF/SG du 12 mai 2023 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 398 PR du 15 mai 2023 modifié portant nomination de la Vice-Présidente et des Ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu le code de commerce ;

Vu l'arrêté n° 170 CM du 7 février 1992 modifié relatif à l'information et à la protection du consommateur sur le territoire de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 2068 CM du 20 décembre 2011 modifié portant application de l'article L. 310-7 du code de commerce pour ce qui concerne les soldes ;

Vu la proposition de la Chambre de commerce, de l'industrie, des services et des métiers du 15 décembre 2023 réceptionné à la DGAE le 21 décembre 2023 ;

Le Conseil des Ministres en ayant délibéré dans sa séance du

03 JAN 2024

Ampliations :

REG 1
DGAE 1
CCISM 1

ARRÊTE

Article 1er. - En application du I de l'article L. 310-3 du code de commerce, les périodes de soldes pour l'année 2024 sont fixées comme suit :

Trans. (avec AR):

HC 1

- du mercredi 17 janvier à 0 heure au dimanche 04 février à minuit ;
- du mercredi 25 septembre à 0 heure au dimanche 13 octobre à minuit.

Lexpol :

PR, VP, MEF
SGG, SCM, DMRA,
JOPF

Article 2. - Le Ministre de l'économie, du budget et des finances, en charge des énergies est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le

03 JAN 2024

Par le Président de la Polynésie française
Le Ministre
de l'économie,
du budget et des finances,
en charge des énergies

Moetai BROTHERSON

Tevaiti-Ariipaea POMARE

Pour Ampliation,
Pour Le Secrétaire Général du Gouvernement
et par Délégation



B. TEMARII